

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 3

Artikel: Le siège de Belfort et la campagne de l'Est [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 3.

Lausanne, le 5 Février 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE — **Le siège de Belfort et la campagne de l'Est.** (Suite.) — **Protocole de l'assemblée des délégués de la Société des officiers suisses à Olten le 24 septembre 1874.** (Suite.) — **Bibliographie.** *Règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie (belge), — Instruction des tirailleurs (au 8^e corps d'armée, par le général Ducrot); — Extraits du journal d'un chef de compagnie. Essai d'une méthode propre à instruire suffisamment la compagnie dans le combat en tirailleurs et le service en campagne, par le major R. von Arnim; traduit par le commandant Leclerc. — Nouvelles et chronique.*

LE SIÈGE DE BELFORT ET LA CAMPAGNE DE L'EST.

(Suite.) (1)

Ces travaux dans le roc et dans la terre gelée, mêlée parfois à la neige fondante, furent des plus pénibles. Ils marquent la période la plus dure du siège. Il va sans dire que l'artillerie les soutint en battant principalement le château (2). A cet effet on construisit entre Danjoutin et le chemin de fer de Montbéliard cinq batteries, n^{os} 21-25, comptant 4 pièces de 12 et 12 de 24. Bientôt on put avancer dans la première parallèle les mortiers rayés de la batterie 19, et l'on eut les n^{os} 26 avec 4 mortiers de 50, 28, 4 mortiers de 25, contre les Perches, ainsi que 27, 4 pièces de 12, contre la Justice. Ces nouvelles batteries et celles de Bosmont et de Bavillers fournirent un feu renforcé, dès le 24 janvier, qui fit de grands dégâts dans le château.

Après quelques jours de ce feu meurtrier, un assaut contre les Perches fut ordonné pour la nuit du 26 au 27 janvier. Contre les Hautes-Perches se lança le 67^e de ligne, contre les Basses le 14^e landwehr, chaque colonne précédée d'une compagnie de pionniers. Les deux attaques se firent avec beaucoup d'entrain, mais elles trouvèrent les défenseurs sur leurs gardes, et ceux-ci n'eurent pas de peine à tenir leurs excellents postes. Les assaillants, après deux à trois heures de combat, se retirèrent avec une perte d'environ 310 hommes, dont 200 non blessés, qui durent poser les armes dans les fossés où ils s'étaient trop bravement hasardés. Les Français eurent 55 hommes hors de combat.

Ce succès de la garnison fortifia son moral, stimula l'activité et la vigilance de la défense, tandis que les assiégeants durent se remettre patiemment aux lents et pénibles remuements de terre.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier une deuxième parallèle fut tracée à la sape ordinaire, à environ 350 mètres des ouvrages, sur une longueur d'environ 1400 mètres. On y plaça les batteries n^{os} 29 et 30, de 12 mortiers de 7; 40 et 41, de 10 mortiers de 25 contre l'inté-

(1) Voir nos n^{os} 22, 23, 24 de 1874, 1 et 2 de 1875.

(2) Un obus Krupp entr'autres avait amené une explosion, le 20 janvier, qui tua 29 hommes.

rieur des Perches ; 36, de 2 pièces de 6 ; 35, dans un boyau en arrière à gauche, de 2 pièces de 6, contre Bellevue et les Basses-Perches. En même temps on arma les batteries 31 et 32, de 4 mortiers de 50 et 4 pièces de 12, contre la Miotte et la Justice ; 33, de 4 pièces de 12, vers Donjoutin contre le château. Quelques pièces de campagne hissées sur le Salbert essayèrent d'inquiéter les campements de la Forge ; elles ne réussirent que médiocrement, vu la grande distance.

Ainsi renforcé, le bombardement se continua énergiquement, jour et nuit, pendant les premiers jours de février. Il devint si formidable et si dommageable aux Perches en particulier, que le colonel Denfert en ordonna l'évacuation. Elle se prépara dès le 3 février par l'ouverture des gorges et par la réduction de la garnison, pour s'effectuer au dernier moment et rapidement.

Dans ces entrefaites, les travaux de sape continuaient en avant de la deuxième parallèle et trois batteries, n^{os} 37, 38 et 39, de 12 pièces de 24, avaient été établies dans le bois des Perches, pour battre la Miotte jusqu'alors presque intacte. Une autre batterie, de 4 mortiers de 7, fut installée à la Tuilerie, pour combattre Bellevue, dont les pièces de campagne, toujours très actives, inquiétaient les tranchées. Les dégâts causés en ville par cette canonnade amenèrent un curieux incident.

Le prisonniers allemands, mal abrités contre les projectiles de leurs compatriotes, demandèrent, par lettre d'un capitaine Heinsius, à être rendus au général Treskow ou placés dans un refuge plus sûr. A cette réclamation le colonel Denfert répondit comme suit :

Au commandant de place,

M. Heinsius, capitaine prussien, prisonnier de guerre, demande que, ne pouvant mettre à l'abri les officiers et soldats prisonniers de guerre, je les rende au général de Treskow. Je vous prie d'informer ces officiers que M. le président de la Confédération suisse a, dans l'intérêt de l'humanité, demandé que les femmes, les enfants et les vieillards soient autorisés à sortir de la place. J'ai consenti à cette sortie malgré les inconvénients qu'elle pouvait avoir pour la défense de la forteresse. Mais M. le général de Treskow n'a donné aucune réponse aux ouvertures du président de la Confédération, et les femmes, enfants et vieillards ont dû rester en ville, exposés, comme le sont messieurs les officiers et soldats prisonniers prussiens, au danger du bombardement qui dure depuis plus de soixante-cinq jours. Je suis prêt à ne conserver, comme prisonniers de guerre, que les officiers et soldats que je pourrai mettre à l'abri, si M. le général de Treskow veut autoriser la sortie de Belfort des femmes, enfants et vieillards comme elle lui a été demandée par M. le président de la Confédération suisse. (1)

(1) En effet, le 17 décembre une députation suisse, de Porrentruy essentiellement, s'était présentée à Belfort avec une lettre du président de la Confédération, M. Dubs, du 13 décembre, offrant, comme précédemment à Strasbourg, de se charger des femmes, des enfants et des vieillards de Belfort. Le colonel Denfert avait aussitôt accepté cette offre, mais sous diverses conditions (armistice avec suspension de tir et des travaux de tranchée, etc.), que le général Treskow ne voulut pas admettre.

Je suis prêt également à envoyer un parlementaire à M. le général de Treskow, porteur de la lettre adressée par M. le capitaine Heinsius à M. le capitaine Pareyre et de la présente réponse, si MM. les officiers prussiens me demandent par écrit de faire cette démarche.

Cette lettre fut portée par M. le colonel commandant la place, qui la lut lui-même aux prisonniers, et la leur remit en communication. Ils demandèrent à réfléchir et à se concerter sur ce qu'ils avaient à faire.

Le gouverneur recevait le lendemain la lettre suivante du capitaine Heinsius :

Suivant la demande contenue dans votre honorée lettre du 6, adressée à M. le commandant de la place, j'ai l'honneur, monsieur le commandant supérieur, de vous informer que j'accepte votre offre au nom des officiers prussiens internés à Belfort, en vous remerciant de vos soins. En même temps, j'espère que vous aurez l'obligeance d'expédier la lettre ci-jointe au général de Treskow.

La susdite lettre ayant été transmise par parlementaire aux avant-postes prussiens, le général Treskow mit lui-même fin à l'incident par le sec refus suivant :

Au capitaine royal prussien M. Heinsius, à Belfort.

En réponse à votre lettre qui m'a été communiquée en copie par le commandant de Belfort, je vous fais connaître qu'il m'est impossible de donner suite à la demande qu'elle renferme.

Il dépendait de vous de vous rendre prisonnier ou non. Ayant pris le premier parti, vous devez aussi en supporter les conséquences.

Vous voudrez bien communiquer ce qui précède aux autres officiers prisonniers.

Le 8 février la sape couronna les glacis des Perches. Quelques pionniers se glissèrent dans les fossés sous le capitaine Rose, et ils reconnurent que l'ouvrage des Hautes-Perches était presque abandonné. Il fut aussitôt occupé, sans coup férir. Une trentaine d'hommes de la garnison y furent trouvés faisant tranquillement leur soupe et capturés.

Sur cette nouvelle le fort des Basses-Perches fut aussitôt tâté, puis occupé le même jour par les assiégeants après une légère escarmouche contre l'arrière-garde de la garnison en retraite.

Les pièces de la Justice et du Château battirent alors les Perches, mais cela n'empêcha pas les nouveaux occupants d'y installer, dans la soirée déjà, quelques pièces qui se mirent tout de suite à l'œuvre. Il y vint aussi de nombreux travailleurs, et neuf batteries furent construites, n^{os} 34 a, 43-50. Trois autres batteries, n^{os} 51, 52, 53, de huit pièces de 24, furent établies sur la pente occidentale des Basses-Perches contre la Miotte, ce qui faisait un total de 44 pièces de fort calibre dans les positions nouvelles. Déjà le 9 et le 10 la canonnade fut formidable, et elle alla en augmentant, les jours suivants. Les dégâts qu'elle occasionna au Château, dans l'enceinte basse, dans la ville, furent très grands, mais cela n'ébranla pas l'énergie des défenseurs.

Avant de pousser plus loin le bombardement, qui, repris avec ensemble, aurait été, sinon décisif contre les ouvrages, au moins fatal à la ville, le général Treskow envoya, le 13 février, une nouvelle sommation, qui n'eut pas plus de chance que les précédentes. Il allait faire un effort plus accentué de toutes ses pièces, quand il reçut de Versailles l'ordre de suspendre le feu, en même temps qu'une dépêche du gouvernement français pour le colonel Denfert ordonnant à cet officier de céder la place, dont il sortirait avec les honneurs de la guerre et avec les archives, pour rejoindre le premier poste français.

Le colonel Denfert ne voulut accepter cet ordre, qui lui était transmis par voie ennemie, que moyennant avis direct de son propre gouvernement, et à cet effet une trêve fut conclue dès le 13 au soir, pendant laquelle un officier, M le capitaine du génie auxiliaire Krafft, fut envoyé à Bâle pour se mettre en rapport avec les autorités de Bordeaux. La nouvelle se confirma en effet que la place devait être rendue aux Allemands comme gage de paix, mais pour retourner à la France une fois la paix réglée.

En conséquence et en vertu d'une convention du 16, le colonel Denfert évacua Belfort les 17 et 18 février, avec armes et bagages, ses troupes étant encore au nombre de 12 mille hommes ⁽¹⁾. Il se rendit par étapes à Sochaux près Montbéliard, puis à Champagnolles et par les routes du Jura sur Bellegarde, enfin à Grenoble où le corps fut dissous.

De son côté, le général Treskow occupa la place de Belfort le 18 février à une heure après midi.

Ainsi se termina le dernier acte de la guerre de 1870-1.

Observations sur la campagne de l'Est.

La première réflexion qu'appelle la campagne de l'Est porte sur la ligne d'opérations choisie. Faisait-on bien d'agir sur les communications des masses allemandes de la région de Paris, et, cela étant admis, de diriger cette action par Besançon sur Belfort? La réponse est complexe.

En principe une entreprise contre les revers ennemis est toujours avantageuse, à la condition, cela va sans dire, de ne pas exposer d'autant les siens, condition qui pouvait être remplie, dans le cas particulier. La résolution générale était donc rationnelle et juste. Y embrasser Belfort devenait séduisant, grandiose. On faisait d'une pierre deux coups, trois peut-être, tous éclatants. On débloquent le vaillant boulevard de l'Est : on se campait en plein sur les communications ennemies ; on menaçait même l'Allemagne du sud. Cela rappelait Annibal arrivant en Italie par les

(1) Le colonel Denfert avait perdu environ 4 mille hommes et 278 habitants civils. Les pertes allemandes pendant tout le siège montaient à peu près aussi à ce chiffre.

Alpes, ou Scipion portant la guerre sur la plage carthaginoise. Cela ressemblait aussi à la belle combinaison de Marengo en 1800.

Malheureusement cette beauté théorique du plan de campagne disparut en bonne partie dans le manque de mesure de l'application. Le mouvement à droite poussé jusqu'au Jura était excessif, exagéré. Outre qu'on s'exposait, par là, à toutes les difficultés matérielles et aux contre-temps ordinaires des larges mouvements tournants, on semblait rechercher à plaisir les obstacles et les écueils. On se jetait dans une région montagneuse, que l'hiver rigoureux devait rendre plus difficile encore à une aussi grande armée. On répétait littéralement l'absurde campagne de Sedan en s'acculant à la frontière. On allait donner de front contre un point de concentration tout naturel des masses ennemies, où elles auraient le renfort d'un parc de siège et de nombreux détachements voisins.

Tout cela sans grand profit immédiat : Belfort n'était pas réduit à l'extrémité, et on le savait. Belfort libéré n'était pas plus utile à l'opération générale que Belfort investi et immobilisant 20 mille hommes de bonnes troupes allemandes. Belfort était trop loin de Paris pour avoir une influence directe et suffisamment rapide sur le sort de la capitale aux abois, et par la même raison les troupes françaises en action sur cette zone excentrique s'isolaient de plus en plus des autres armées en campagne. En somme, sous ces divers rapports, il eût été facile au général Bourbaki d'attaquer la grande ligne de retraite allemande en vingt points plus avantageux qu'à Belfort. Déjà en agissant par Langres, Chaumont, Joinville et Bar-le-Duc, ou par Châtillon sur Châlons et Reims, il aurait plus sûrement saisi les communications ennemies. En y prenant quelque part une bonne position défensive, où il aurait affronté la bataille, et d'où il aurait, en attendant, rayonné contre toutes les localités d'étapes importantes, il avait des chances de forcer ses adversaires à deux mesures également fâcheuses pour eux. Ils auraient dû ou lever en tout ou en partie le siège de Paris pour employer le gros des III^e et IV^e armées à libérer leurs derrières : ou masser contre Bourbaki le gros des I^e et II^e armées, ce qui aurait permis à Faidherbe et à Chanzy de tenter sérieusement le déblocus de Paris ou de renforcer l'armée de l'Est.

En deux mots cette dernière armée, opérant plus près de la zone décisive des grandes masses, et de manière à coordonner son action avec celle des armées de Faidherbe et de Chanzy, si possible de Trochu, eût été mieux employée qu'à courir vers le cul-de-sac excentrique de Belfort, pour y délivrer 16 mille hommes qui remplissaient fort bien leur tâche sans avoir besoin de secours. Qu'aurait-on dit d'une combinaison qui eût consisté à dégarnir les

forts de Paris de leurs marins si utiles, pour les envoyer croiser ou faire une descente dans la Baltique? C'eût été cependant à peu près la campagne de l'Est, avec plus d'exagération encore, avec une caractéristique plus frappante de ce genre de stratégie, recherchant le superflu au détriment du nécessaire.

(A suivre.)

PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES A OLTEN, LE 24 SEPTEMBRE 1874.

(Suite.) (1)

25 septembre.

La séance est ouverte par le colonel Egloff à 8 heures du matin. Sont présents 79 membres.

Le protocole est lu par le major Elgger et adopté.

Colonel Egloff pose la question de savoir s'il serait opportun de faire imprimer le protocole et les rapports des sections en une brochure spéciale pour les membres de l'Assemblée fédérale.

Après une discussion à laquelle prennent part les colonels Aubert, Lecomte, Stocker, Feiss, il est décidé qu'il sera adressé à l'Assemblée fédérale une pétition résumant les vœux de la réunion d'Oltten, imprimée en allemand et en français, les rapports des sections restant en manuscrit à la disposition des membres des Chambres.

La délibération est reprise au 4^e vœu, *b*, cours de répétition.

Colonel Favre serait pour les cours de répétition annuels si, dans notre armée de milices, on pouvait ne tenir compte que des exigences militaires. Mais il faut penser aussi aux charges pesant sur la population civile et aux dépenses. Appeler chaque année les soldats-citoyens au service c'est apporter une grande perturbation dans leurs affaires privées. Par cette raison les cours bisannuels paraissent préférables en les faisant un peu plus longs. L'orateur pencherait donc pour les propositions de la commission de Murren, sous deux réserves : 1^o Que les quatre dernières classes annuelles ne soient pas exceptées des cours de répétition. 2^o Qu'avant chaque exercice des troupes les cadres soient appelés à un cours préparatoire d'au moins 4 jours.

Colonel Rothpletz : Le Conseil fédéral est d'avis que c'est dans la jeunesse que l'homme est le plus propre à l'étude. S'il a reçu une bonne instruction première, il ne l'oubliera pas de sitôt. De même quand on a appris à nager ou à patiner on le sait encore après nombre d'années.

L'instruction goutte à goutte que nos bataillons ont reçue jusqu'à présent n'était pas avantageuse. Aussi en cas de subite levée il fallait 14 jours de patience avant que le commandant ait bien sa troupe en mains. L'inconvénient du projet c'est en effet d'avoir quatre classes qui auront manqué de une à quatre années d'exercices ; mais il ne faut pas s'exagérer cet inconvénient, moins grand qu'il ne semble si l'instruction première a été solide ; on pourrait d'ailleurs appeler aussi ces quatre classes aux cours de répétition. Ces cours doivent à l'avenir faire faire un pas en avant à l'éducation militaire. L'école de recrues est pour l'exercice réglementaire proprement dit ; le cours de répétition pour la préparation au service de campagne. En conséquence l'orateur dépose la proposition suivante : « L'assemblée exprime la conviction que l'appel des quatre dernières classes de l'élite, tel qu'il est prévu par l'art. 83 du projet dans la compétence du Conseil fédéral, paraît complètement nécessaire et doit être la règle. »

Colonel Künzli dit qu'il était personnellement d'accord avec le préopinant sur

(1) Voir nos deux derniers numéros.